



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question écrite n° 69132

Texte de la question

M. Léonce Deprez rappelle à M. le secrétaire d'Etat au tourisme s'il peut, dans le cadre de ses nouvelles fonctions, présenter un bilan de la mise en place du « contrat de travail intermittent », annoncé par son prédécesseur, à Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais), le 20 juillet 2000, après le rapport remis au début de l'année 1989 par l'ancien ministre Anicet Le Pors.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69132

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 2001, page 6590